



Compte-rendu de réunion et relevé de décisions - COPIL n°1

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 - 31 mars 2011

Date de la réunion : 31/03/2011	Objet de la réunion : Présentation et lancement de la démarche d'élaboration du document d'objectifs sur le site Natura 2000
Lieu de rendez-vous : Saumane (foyer socioculturel)	Personnes présentes : Cf. Feuille de présence ci-jointe
<p style="text-align: center;">Compte-rendu rédigé par : Mathilde GUITTET Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV)</p>	

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants, ainsi que Régis MARTIN, maire de Saumane pour l'accueil de cette réunion sur sa commune.

Après un bref historique du classement du site au sein du réseau Natura 2000, l'ordre du jour du comité de pilotage est énoncé (cf. présentation SMPACV). L'objectif de la réunion est de présenter à l'ensemble des acteurs du territoire, la démarche d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site, avec un focus sur la première phase « Diagnostic écologique et socio-économique ».

1. Présentation de la procédure de mise en œuvre de Natura 2000

Patrice BENOIT (Chargé de mission Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard - DDTM 30) présente la procédure de mise en œuvre de Natura 2000 au niveau national : cadre réglementaire, gestion d'un site Natura 2000 et aspects financiers (cf. présentation DDTM 30).

Nathalie LAMANDE (Chargée de mission Natura 2000 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon - DREAL LR) précise qu'un habitat est d'intérêt communautaire lorsqu'il est rare et/ou fragile à l'échelle européenne. Même si un habitat semble banal à l'échelle d'un site Natura 2000, il faut toujours prendre le recul et la vision de l'échelle européenne.

Questions/Remarques

Pierre FOISY et Jean-Louis CABANNES (Conseillers municipaux à la commune de Bassurels) indiquent que leur commune est concernée par plusieurs sites Natura 2000 et qu'ils souhaiteraient en savoir davantage sur l'état d'avancement des autres sites Natura 2000. Franck DUGUEPEROUX (Coordinateur Natura 2000 au Parc National des Cévennes - PnC) liste les différents sites concernant Bassurels et donne quelques éléments de réponse, indiquant que des réunions avec les élus sont également organisées.

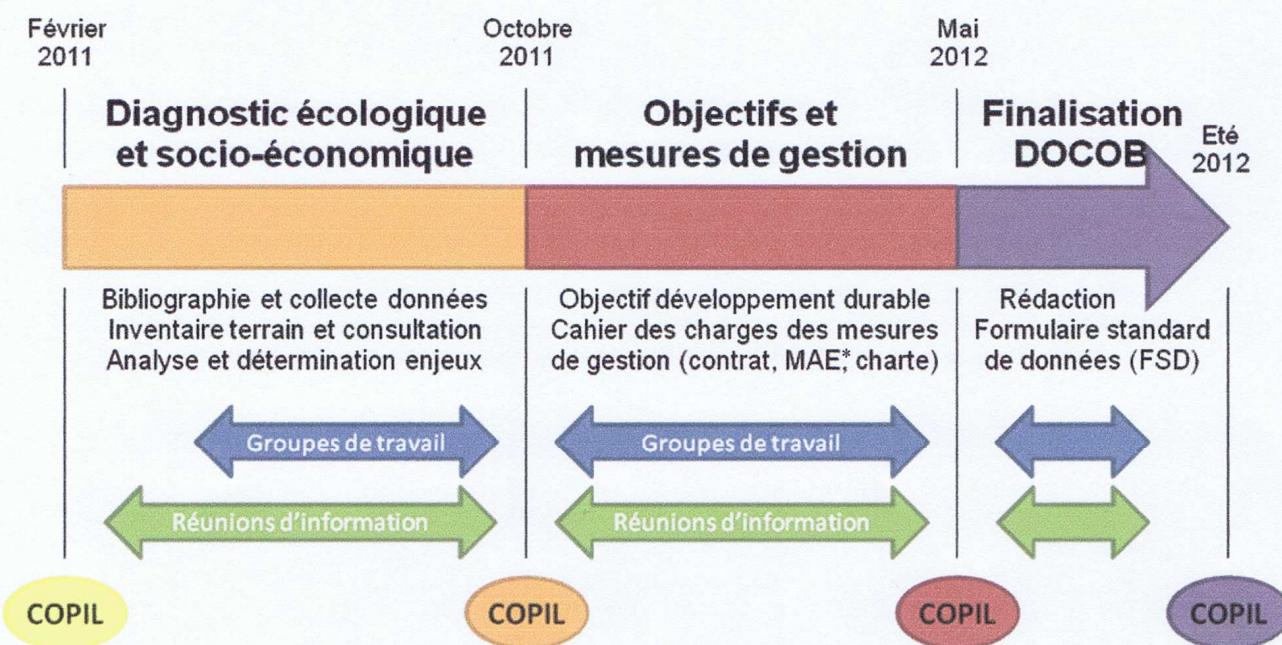
Frédéric LAVIGNE (Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques « La Truite Salamandre » - APPMA) demande des précisions sur ce qui est considéré comme des « activités perturbantes ». Patrice BENOIT (DDTM 30) répond que cette notion dépend du contexte et prend l'exemple des évaluations des incidences où il s'agit, en amont d'un projet, d'évaluer l'impact éventuel de ce dernier sur les habitats et les espèces naturelles. L'idée à retenir est que la procédure Natura 2000 n'est pas habilitée à interdire une activité sur le territoire.

2. Présentation du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

Mathilde GUITTET (Chargée de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle - SMPACV) fait une présentation des caractéristiques et des enjeux « Habitats et Espèces » du Site d'importance communautaire « Vallée du Gardon de Saint-Jean », tels que cités dans la fiche descriptive européenne du site : le Formulaire Standard de Données (cf. présentation SMPACV - diapositives de 4 à 6).

3. Organisation générale de l'élaboration du document d'objectifs du site

Mathilde GUITTET (SMPACV) présente l'organisation générale de l'élaboration du document d'objectifs, en insistant sur l'importance de la concertation et donc du comité de pilotage et des groupes de travail (cf. présentation SMPACV - diapositives de 7 à 9).



* MAE = Mesure agro-environnementale (engagements indemnités dédiés aux milieux agricoles)

4. Organisation de la réalisation du diagnostic écologique et socio-économique

4.1 Diagnostic écologique du site Natura 2000

⊗ Définition du périmètre de la zone d'étude

Afin de mener des études écologiques en cohérence avec le territoire, le SMPACV, structure opératrice du site, a choisi, en concertation avec la DDTM 30 et les bureaux d'études qui vont mener les inventaires de terrain (Cabinet Barbanson Environnement et Aqua-Logiq) d'affiner le périmètre de la zone d'étude par rapport au périmètre du site Natura 2000.

Le périmètre de la zone d'étude correspond donc aux les limites du sous bassin versant du Gardon de Saint-Jean afin de suivre les lignes de crêtes, et inclut également le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Rocher du Mas Pont » où des mares temporaires à fort enjeu sont présentes (cf. présentation SMPACV - diapositive 10).

Questions/Remarques

Raymond TERNAT (Technicien supérieur à la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard - FDC 30) s'interroge sur la façon dont a été initialement défini le périmètre du site Natura 2000. Patrice BENOIT (DDTM 30) indique qu'au moment de la désignation des sites Natura 2000 dans les années 90's, la démarche a été réalisée pour un grand nombre de sites et que les échelles n'étaient pas aussi précises. Nathalie LAMANDE (DREAL LR) souligne qu'il y a donc besoin de vérifier la cohérence des périmètres des sites et que c'est notamment un des rôles des inventaires biologiques.

Alain RENAUD (Ethnobotaniste au Centre National de Recherche Scientifique - CNRS) demande s'il est possible d'agrandir ou de rétrécir par la suite le périmètre officiel du site Natura 2000. Nathalie LAMANDE (DREAL LR) indique que les deux cas de figures sont possibles dans un objectif de cohérence écologique du territoire. Mathilde GUITTET (SMPACV) précise également qu'une proposition de changement de périmètre doit émaner d'une volonté du comité de pilotage et que cette démarche est soumise à consultation des collectivités si l'agrandissement et/ou le rétrécissement concerne de grandes surfaces, contrairement à des ajustements pour coller aux limites parcellaires ou aux routes par exemple.

Jeannine BOURRELY (Vice-présidente du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard et présidente du Groupement de Développement Forestier du Gard - SPF 30 et GDF 30) demande pourquoi il y a autant de sites à proximité (3 sites pour 3 vallées côté à côté) et s'il est possible qu'ils se chevauchent. Frédéric SCHULLER (Responsable de l'Unité Technique Cévennes-Cèze de l'Office National des Forêts - ONF) précise qu'un chevauchement de sites de Directive « Habitats » n'est pas possible contrairement au chevauchement d'un site de Directive « Oiseaux » et d'un site de Directive « Habitats ».

Ainsi les ajustements de périmètre permettront d'ajuster les limites des deux sites Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » et « Vallée du Gardon du Mialet » afin d'éviter tout chevauchement. Patrice BENOIT (DDTM 30) indique que les chargées de mission Natura 2000 des trois vallées et du site « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech » - Mathilde GUITTET, Luc CAPON, Stephan GARNIER et Anthony LAURENT - sont régulièrement en contact pour échanger et faciliter une cohérence entre les sites.

⊗ Protocoles d'inventaires des habitats et des espèces terrestres

Marie-Caroline BOUSLIMANI (Chef de projet à Cabinet Barbanson Environnement - CBE), avec l'appui de Bruno BARBANSON (Directeur de CBE), présente la méthodologie générale du diagnostic écologique ainsi que les divers protocoles d'inventaires qui vont être mis en place pour caractériser les habitats et les espèces terrestres (cf. présentation SMPACV - diapositives 11 à 16).

Questions/Remarques

Frédéric SCHULLER (ONF) demande ce qu'est une « échelle acceptable » dans le cadre de la cartographie des habitats. Marie-Caroline BOUSLIMANI et Bruno BARBANSON (CBE) indiquent que la cartographie sera réalisée au 1/5000^{ème} avec la réalisation de zooms lorsque cela sera nécessaire.

Pierre FOISY et Jean-Louis CABANNES (Conseillers municipaux de Bassurels) demandent si les bâtiments seront également prospectés dans le cadre de l'inventaire des chauves-souris et si la présence de ces dernières peut bloquer la rénovation du bâti. Bruno BARBANSON (CBE) et Jean SEON (Responsable de l'antenne Aigoual au Parc National des Cévennes – PnC) indiquent que l'objectif est d'identifier les gîtes à enjeux pour les chauves-souris. Il est tout à fait souhaité que les propriétaires concernés les contactent d'une part pour les informer, mais également pour trouver des solutions adaptées dans le cadre de projet de rénovation de bâtiment (période de travaux, maintien d'une entrée dans le grenier, etc.). A ce jour, aucun permis d'aménagement n'a été refusé, il s'agit plutôt de trouver un compromis si le propriétaire est d'accord.

Bernard CABANNES (Membre du Groupement de Développement Forestier Cévennes Vallées des Gardons et président de l'association « La Diligence ») estime que CBE a déjà des aprioris concernant les pratiques forestières (exemple du discours sur les coupes à blanc). Bruno BARBANSON (CBE) répond qu'il évoquait cette pratique négativement dans le cas de grandes surfaces mais que celles pratiquées sur de petites parcelles sont bénéfiques.

Jean-Baptiste REGNE (Technicien au Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard - SPF 30) demande si il est prévu d'affiner la cartographie des habitats forestiers, notamment la châtaigneraie. Mathilde GUITTET (SMPACV) et Nathalie LAMANDE (DREAL LR) indiquent que cela n'est pas prévu dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs mais que cela peut être réalisé par la suite si cela est jugé nécessaire. Bruno BARBANSON (CBE) précise que CBE utilisera la même méthode que celle employée sur le Gardon de Mialet.

Jeannine BOURRELY (SPF 30/GDF 30) demande alors de faire plus attention lors de la qualification des châtaigneraies afin de ne pas inclure les châtaigneraies en mauvais état comme habitat d'intérêt communautaire. Elle invite la structure opératrice et les bureaux d'études à se référer au catalogue des stations forestières réalisé sur le territoire notamment.

Un débat s'engage alors concernant la pertinence ou non de classer la châtaigneraie comme habitat d'intérêt communautaire. Nathalie LAMANDE (DREAL LR) conclut sur le fait que l'Europe et la France ont fait leur choix (inscription dans les directives, et rédaction d'un cahier d'habitat) et que quand une gestion sera mise en place sur une ou des parcelles forestières, un diagnostic précis pourra alors être réalisé afin de trouver l'itinéraire sylvicole le plus approprié pour tous.

⊗ Protocoles d'inventaires des habitats et des espèces aquatiques

Laurent BROSSE (Directeur d'Aqua-Logiq) présente les protocoles d'inventaires des habitats naturels aquatiques, des espèces piscicoles et des écrevisses ainsi que, dans un deuxième temps, la méthode d'analyse de l'état de conservation des habitats et des espèces et la méthode de détermination des enjeux de conservation du site Natura 2000 (cf. présentation SMPACV - diapositives 17 à 22).

Questions/Remarques

Régis BOURELLY (Maire de la commune de Saint-André-de-Valborgne) indique que la présence en croissance des cormorans et des hérons cendrés pourrait expliquer le mauvais état de conservation des espèces piscicoles et qu'il faudrait penser à leur suppression. Laurent BROSSE (Aqua-Logiq) indique que ces deux prédateurs ne sont pas l'origine des maladies des poissons (origine seulement de blessures), contrairement à la pollution des eaux. De plus, ce sont deux espèces protégées. Patrice BENOIT (DDTM 30) précise cependant que la Fédération départementale de pêche du Gard obtient chaque année une autorisation ministérielle pour tirer un nombre donné de cormorans (150 individus pour 2011).

Patrick FOURCAUT (Agent technique de l'environnement à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard - ONEMA 30) souligne qu'il y a de multiples origines aux maladies des poissons et qu'il faut donc faire très attention aux conclusions tirées de leur présence. Laurent BROSSE (Aqua-Logiq) indique qu'il partage cette opinion et qu'il s'agit simplement d'élément de pré-diagnostic.

Frédéric LAVIGNE (AAPPMA) demande si une étude scalimétrique (= étude de la croissance à partir de la taille et de l'âge des individus d'une population) sera réalisée sur les truites, ce à quoi il a été répondu qu'aucune étude ne sera réalisée sur cette espèce qui n'est pas classée d'intérêt communautaire dans la directive européenne « Habitats ».

Frédéric LAVIGNE (AAPPMA) exprime également son souhait d'être informé des résultats des inventaires piscicoles et d'être invité aux prochains comités de pilotage car il souhaite suivre cette démarche pour représenter l'AAPPMA « La Truite Salamandre ».

Mireille CAVALIER (Responsable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Cévennes) souhaite savoir quelle appropriation de la démarche auront les acteurs locaux. Mathilde GUITTET (SMPACV) indique que le premier lieu de concertation est le comité de pilotage et qu'il y aura également l'organisation de groupes de travail avec les personnes membres et non membres du COPIL (à suivre dans le cadre du diagnostic socio-économique) et l'organisation de réunions d'information, publiques notamment.

4.2 Diagnostic socio-économique du site Natura 2000

Mathilde GUITTET (SMPACV) présente la méthodologie qui sera employée pour réaliser le diagnostic socio-économique, précisant qu'il s'agit de connaître les différentes activités présentes sur le territoire et d'appréhender leurs relations avec le milieu naturel (cf. présentation SMPACV - diapositives de 23 à 26).

Afin de réaliser un diagnostic socio-économique le plus représentatif de la réalité du territoire, Mathilde GUITTET (SMPACV) propose d'organiser deux groupes de relecture thématique pour cette première phase : « Agriculture et sylviculture » et « Activités de pleine nature, tourisme et aménagement du territoire ». Le fonctionnement de ces derniers dépendra des besoins et des souhaits des participants de ces groupes de travaux qui peuvent être aussi des structures et/ou des personnes non membres du COPIL.

Questions/Remarques

Mireille CAVALIER (Pays Cévennes) souhaite scinder le groupe « Activités de pleine nature, tourisme et aménagement du territoire » en deux afin de séparer du reste, la partie « aménagement du territoire » qui lui semble plus transversale.

A l'opposé, Frédéric LAVIGNE (AAPPMA) préfère la première proposition afin de suivre les deux parties en une réunion, étant donné le peu de temps que peuvent accorder les acteurs locaux qui ont aussi une activité professionnelle. Il faut éviter la réunionnite.

Anne CAZIN (Directrice du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle - SMPACV) indique que les personnes peuvent commencer à s'inscrire sur les deux feuilles prévues à cet effet et que l'organisation dépendra du nombre d'inscrits.

Frédéric SCHULLER (ONF) propose alors de garder les deux groupes suivants : « Agriculture et sylviculture » et « Activités de pleine nature, tourisme » et par la suite, de réaliser un dernier groupe commun plus transversale avec l'aménagement du territoire. Cette idée est retenue.

Jean SEON (PnC) souligne l'importance de ces groupes de travail comme espace de dialogue entre les acteurs. Jeannine BOURRELY (SFP 30/GDF 30) précise aussi qu'il est intéressant de se retrouver sur le terrain. Patrice BENOIT (DDTM 30) explique qu'il essaye de plus en plus de mettre en place des COPIL sur la journée, avec une matinée sur le terrain et la réunion l'après-midi.

Pierre FOISY et Jean-Louis CABANNES (Conseillers municipaux de Bassurels) demandent si le document d'objectifs sera soumis à enquête publique à la fin de son élaboration (comme le fait le Parc National des Cévennes pour leur charte). Mathilde GUITTET (SMPACV) répond que la procédure Natura 2000 ne le prévoit pas mais que les collectivités, membres du comité de pilotage, sont là pour faire remonter les remarques de leurs administrés. Il y aura également des réunions d'information publiques où chaque citoyen aura l'occasion de s'exprimer.

Mathilde GUITTET (SMPACV) reprécise que les groupes de travail sont également ouverts aux non membres du comité de pilotage, et demande aux organismes référents et aux collectivités d'en parler autour d'eux dans le cas où d'autres personnes souhaiteraient s'y impliquer.

5. Election d'un vice-président du comité de pilotage

François ABOU (Président du COPIL) indique qu'il souhaite avoir un suppléant dans cette démarche de présidence du comité de pilotage et demande aux élus présents s'ils souhaitent se présenter.

Laurette ANGELI (Elue à la Communauté de communes de la Vallée Borgne - CCVB) propose sa candidature et est élue à l'unanimité par le comité de pilotage..

En conclusion de ce comité de pilotage, Mathilde GUITTET remercie de nouveau l'ensemble des participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement ainsi que les présentations et la première composition des groupes de travail suite aux premières inscriptions.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu réalisé par Mathilde GUITTET
Validé par François ABOU, président du COPIL

